Olivier NOIRCLÈRE
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Edgar HOCQUARD
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

SOCOMEX

HOSPITALISATION A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

17 rue du Bois de la Champelle
54506 VANDOEUVRE LES NANCY

****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

****

Olivier NOIRCLÈRE
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Edgar HOCQUARD
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

SOCOMEX

HOSPITALISATION A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

17 rue du Bois de la Champelle
54506 VANDOEUVRE LES NANCY

****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

****

A l'assemblée générale de l'association
HOSPITALISATION A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HOSPITALISATION A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Chiffre d'affaires

Votre annexe précise la répartition de votre chiffre d'affaires par secteur d'activité. Nos contrôles ont notamment consisté à apprécier l'exactitude de ces montants par rapprochement avec les données issues de votre logiciel de facturation.

Trésorerie

Nos contrôles ont notamment consisté à rapprocher les informations fournies par les banques avec la comptabilité. Ces vérifications nous ont permis de nous assurer de l'existence et de la correcte évaluation de votre trésorerie à la clôture de l'exercice.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nancy, le 5 juin 2025

SOCOMEX-NOIRCLERE & ASSOCIES

Commissaire aux Comptes



E. HOCQUARD

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	253 214	224 451	28 763	75 853
Immobilisations corporelles				
Terrains	72 177		72 177	72 177
Constructions	433 841	122 970	310 871	326 379
Installations techniques, matériel et outilla	533 618	477 360	56 258	57 234
Autres immobilisations corporelles	2 251 382	1 080 516	1 170 866	1 347 325
Immob. en cours / Avances et acomptes	50 076		50 076	
Immobilisations financières				
Prêts	100 915		100 915	71 948
Autres immobilisations financières	48 977		48 977	48 977
Total I	**3 744 201**	**1 905 297**	**1 838 904**	**1 999 895**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	174 723		174 723	212 387
Créances				
Usagers et comptes rattachés	2 366 113		2 366 113	2 106 408
Autres créances	548 167		548 167	877 395
Divers				
Valeurs mobilières de placement				1 750 000
Disponibilités	10 129 511		10 129 511	8 597 834
Charges constatées d'avance	216 566		216 566	262 254
Total II	**13 435 079**		**13 435 079**	**13 806 278**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**17 179 280**	**1 905 297**	**15 273 983**	**15 806 172**

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	**2 470 196**	**2 470 196**
Autres fonds propres sans droit de reprise	2 470 196	2 470 196
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	**9 302 667**	**8 486 608**
Réserves pour projet de l'entité	9 302 667	8 486 608
Excédent ou déficit de l'exercice	**-189 184**	**816 058**
Situation nette (sous-total)	**11 583 679**	**11 772 863**
Subventions d'investissement	138 446	159 620
Total I	**11 722 126**	**11 932 483**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	350 415	639 200
Provisions pour charges	113 721	106 290
Total III	**464 136**	**745 490**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	123 100	254 012
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	123 100	254 012
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 417 351	1 292 152
Dettes fiscales et sociales	1 519 328	1 580 639
Autres dettes	27 943	1 396
Total IV	**3 087 721**	**3 128 200**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**15 273 983**	**15 806 172**

Sce de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Compte de fonctionnement

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Cotisations	1 206	0,01	1 463	0,01	-257
Ventes de biens et de services	**18 085 941**		**21 470 495**		**-3 384 554**
Ventes de prestations services	18 085 941	92,15	21 470 495	93,89	-3 384 554
Produits de tiers financeurs	**1 538 793**		**1 395 488**		**143 305**
Concours publics et subventions d'exploita	1 538 793	7,84	1 395 488	6,10	143 305
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts	1 076 304	5,48	892 924	3,90	183 379
Autres produits	504		18 872	0,08	-18 368
Total I	**20 702 748**	**105,49**	**23 779 242**	**103,99**	**-3 076 494**
CHARGESD'EXPLOITATION					
Autres achats et charges externes	10 517 360	53,59	11 920 125	52,13	-1 402 765
Impôts, taxes et versements assimilés	709 684	3,62	733 460	3,21	-23 776
Salaires et traitements	6 063 403	30,89	6 636 291	29,02	-572 887
Charges sociales	2 422 407	12,34	2 618 095	11,45	-195 688
Dotations aux amortissements et aux dépr	364 138	1,86	413 541	1,81	-49 403
Dotations aux provisions	345 934	1,76	347 259	1,52	-1 325
Autres charges	641 093	3,27	400 402	1,75	240 691
Total II	**21 064 019**	**107,33**	**23 069 173**	**100,88**	**-2 005 153**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-361 271**	**-1,84**	**710 069**	**3,11**	**-1 071 341**
PRODUITS FINANCIERS					
D'autres valeurs mobilières et créances de	2				2
Autres intérêts et produits assimilées	311 693	1,59	104 700	0,46	206 993
Total III	**311 695**	**1,59**	**104 700**	**0,46**	**206 995**
CHARGES FINANCIERES					
Intérêts et charges assililées	1 076	0,01	1 852	0,01	-776
Total IV	**1 076**	**0,01**	**1 852**	**0,01**	**-776**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**310 619**	**1,58**	**102 848**	**0,45**	**207 772**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II	**-50 652**	**-0,26**	**812 917**	**3,55**	**-863 569**
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Sur opérations de gestion	84 845	0,43	197 092	0,86	-112 247
Reprises provisions, dép., et transferts de	45 483	0,23	16 049	0,07	29 434
Total V	**130 328**	**0,66**	**213 140**	**0,93**	**-82 813**
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Sur opérations de gestion	220 910	1,13	197 637	0,86	23 273
Dot. amortissements, aux dépréciations et	15 600	0,08	2 224	0,01	13 376
Total VI	**236 510**	**1,21**	**199 862**	**0,87**	**36 649**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**-106 183**	**-0,54**	**13 279**	**0,06**	**-119 462**
Impôts sur les bénéfices (VIII)	32 349	0,16	10 137	0,04	22 212
Total des produits (I + III + V)	**21 144 770**	**107,74**	**24 097 082**	**105,38**	**-2 952 311**
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI	**21 333 954**	**108,70**	**23 281 023**	**101,81**	**-1 947 069**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-189 184**	**-0,96**	**816 058**	**3,57**	**-1 005 242**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA					
TOTAL					
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO					

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : HADAN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 15 273 983 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 189 184 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/05/2025 par le Conseil d'Administration de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Cette association est une structure hospitalière mentionnée à l'art 712.2 du code de santé publique, inscrite dans la carte sanitaire des installations de médecine. A cet effet, l'association assure la gestion et le fonctionnement technique d'un établissement de santé à domicile.
Cette structure sanitaire permet d'assurer au domicile du malade pour une durée limitée mais révisable en fonction de l'évolution de son état de santé, des soins médicaux et paramédicaux continus et nécessairement coordonnés.
Ces soins se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par la complexité et la fréquence des actes.
(Art 712.2.1 du code de santé publique et décret 92.1102 du 2 octobre 1992)

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis en conformité avec le règlement de l'Aurorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014, sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Le règlement ANC 2018-06 a été modifié par le règlement ANC 2020-08 du 4 décembre 2020.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Pa Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
* Constructions : 5 à 40 ans
* Installations techniques : 3 à 5 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
* Matériel de transport : 5 ans
* Matériel de bureau : 1 à 5 ans
* Matériel informatique : 1 à 5 ans
* Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pa
Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Règles et méthodes comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,36 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 66 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018-2020

Age de départ prévu :
- 66 ans pour la catégorie des cadres
- 64 ans pour la catégorie des non cadres

Convention collective retenue : Hospitalisation privée à but non lucratif - FEHAP

Pa
Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Litige prud'hommal :
Une provision pour litige opposant l'association et une salariée a été comptabilisée pour un montant de 15 600€.
L'audience de mise en état a eu lieu le 4 février 2025.

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	280 346		27 131	253 214
Immobilisations incorporelles	**280 346**		**27 131**	**253 214**
- Terrains	72 177			72 177
- Constructions sur sol propre	433 841			433 841
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	509 573	24 045		533 618
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 367 355	42 562		1 409 916
- Matériel de transport	3 698	28 984	2 498	30 184
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	782 768	28 513		811 282
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		50 076		50 076
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**3 169 412**	**174 180**	**2 498**	**3 341 094**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	120 925	29 066	99	149 892
Immobilisations financières	**120 925**	**29 066**	**99**	**149 892**
ACTIF IMMOBILISE	**3 570 683**	**203 246**	**29 728**	**3 744 201**

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	204 492	47 090	27 131	224 451
Immobilisations incorporelles	**204 492**	**47 090**	**27 131**	**224 451**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	107 462	15 508		122 970
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	452 339	25 021		477 360
- Installations générales, agencements aménagements divers	255 213	140 302		395 516
- Matériel de transport	2 888	3 192	2 498	3 582
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	548 394	133 024		681 419
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**1 366 296**	**317 047**	**2 498**	**1 680 846**
ACTIF IMMOBILISE	**1 570 788**	**364 138**	**29 629**	**1 905 297**

Pa
Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 280 737 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	100 915	2 401	98 514
Autres	48 977		48 977
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 366 113	2 366 113	
Autres	548 167	548 167	
Charges constatées d'avance	216 566	216 566	
Total	**3 280 737**	**3 133 246**	**147 491**
Prêts accordés en cours d'exercice	29 066		
Prêts récupérés en cours d'exercice	99		

Produits à recevoir

	Montant
ORG.SOC.AUTR.PROD.A REC.	8 850
REMT A RECEVOIR	232 147
INTERETS CAT A RECEVOIR	71 144
Total	**312 141**

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de re	2 470 196				2 470 196
Fonds propres avec droit de re					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	8 486 608	816 058			9 302 667
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercic	816 058	-816 058		189 184	-189 184
Situation nette	**11 772 863**			**189 184**	**11 583 679**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	159 620			21 173	138 446
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	**11 932 483**			**210 357**	**11 722 126**

Provisions

Pa
Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	24 310	15 600	24 310		15 600
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	106 290	11 119	3 688		113 721
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	614 890	334 815	614 890		334 815
Total	**745 490**	**361 534**	**642 888**		**464 136**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		345 934	618 578		
Financières					
Exceptionnelles		15 600	24 310		

En raison de difficultés de l'association suite à des absences de certains salariés, une provision de 70 000€ a été comptabilisée au titre d'un remboursement probable de la subvention ENC.

Siège de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 087 721 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à plus de 1 an à l'origine	123 100	52 471	70 628	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 417 351	1 417 351		
Dettes fiscales et sociales	1 519 328	1 519 328		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	27 943	27 943		
Total	**3 087 721**	**3 017 093**	**70 628**	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	130 913			

Pa
Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		123 100	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total		**123 100**	

Charges à payer

	Montant
FNS FACTURES NON PARVENUES	117 614
PROVISION CONGES PAYES	459 520
AUTRES CHARGES A PAYER	50 472
CHARGES SOCIALES /CONGES PAYES	245 328
CHARGES SUR PRIMES	30 396
DIVERS CHARGES A PAYER	27 575
Total	**930 906**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	216 566		
Total	**216 566**		

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2024
JOURNEES HAD	15 910 192
MOLECULES ONEREUSES	2 175 332
GUICHET HAD	30
AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	388
COTISATIONS	1 206
TOTAL	**18 087 147**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 17 979 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		3 500			1 535 293	1 538 793
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem					21 173	21 173
						1 559 966

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	31/12/2024	31/12/2023
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2	
Autres intérêts et produits assimilés	311 693	104 700
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**311 695**	**104 700**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 076	1 852
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**1 076**	**1 852**
Résultat financier	**310 619**	**102 848**

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79100000 - TRANS. CHARGES EXPLOITATION		
79110000 - TR. CH. DE PERS. IJSS	254 216	
79163000 - TR. CH. DE FORMATION	43 171	
79166000 - TR. CH. HAS	1 104	
79169000 - TR. CH. MAD PERS HADAN	151 941	
79170000 - TR. CH. DEDOMAGEMENT ASSURANCE	7 293	
	457 726	
Total	**457 726**	

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	758	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	24 772	
Provisions pour risques et charges	15 600	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 078
Subventions d'investissement virées au résultat		21 173
Provisions pour risques et charges		24 310
TOTAL	**41 131**	**48 561**

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés au trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, s'est élevé à 405 313.72 €.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	113 721
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	448 046
intérets sur emprunt	*1 435*
Autres engagements donnés	1 435
Total	**563 202**

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		**791 234**			**791 234**
Cumul exercices antérieurs		386 025			386 025
Dotations de l'exercice		71 930			71 930
Amortissements		**457 955**			**457 955**
Cumul exercices antérieurs		444 447			444 447
Exercice		86 488			86 488
Redevances payées		**530 935**			**530 935**
A un an au plus		86 703			86 703
A plus d'un an et cinq ans au plus		281 783			281 783
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer		**368 486**			**368 486**
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus		79 560			79 560
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle		**79 560**			**79 560**
Montant pris en charge dans l'exercice		**86 488**			**86 488**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 113 721 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 113 721 euros

Pa

Sté de Commissariat aux Comptes SOCOMEX